



## TERMES DE REFERENCE

**Projet** : Gouvernance Régionale des Aires Protégées en Afrique de l'Ouest – FED/2018/399-509

**Titre** : Développer un curriculum et autres dispositifs de formation pour éco-gardes dans leurs pays respectifs, harmonisés au niveau régional (Phase II)

**Date de Publication**: 16 février 2021

**Date de Clôture** : 14 mars 2021

### 1. Contexte

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Indicatif Régional (PIR) de l'Union européenne en Afrique de l'Ouest 2014–2020 (11<sup>ème</sup> Fonds Européen de Développement), et spécifiquement en son domaine prioritaire 3 : « Résilience, sécurité alimentaire et nutritionnelle et ressources naturelles », il a été retenu en concertation avec la CEDEAO et l'UEMOA une action d'appui à la préservation de la biodiversité et des écosystèmes fragiles, à la gouvernance environnementale et au changement climatique en Afrique de l'Ouest. C'est dans ce cadre qu'a été adopté par l'UE, la CEDEAO et l'UEMOA, le PAPBio : « Programme d'Appui pour la Préservation de la Biodiversité et les écosystèmes fragiles, à la gouvernance régionale et au changement climatique en Afrique de l'Ouest » - PAPBio (ROC/FED/039-269) au terme d'une concertation menée dans 14 pays, et financé par une contribution du 11e FED-PIR-AO.

La composante 2 du PAPBio –Gouvernance régionale des Aires Protégées et sécurité – est mise en œuvre par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), à travers son Programme Régional pour l'Afrique Centrale et Occidentale (PACO). Elle vise à insuffler une dynamique régionale pour la gestion efficace des aires protégées et des risques climatiques, le partage et la capitalisation des expériences et connaissances à tous les niveaux et la lutte contre la criminalité environnementale.

Dans le résultat 5, entre autres activités, il est prévu la mise à disposition d'un curriculum de formation et des dispositifs de formation harmonisés au niveau régional pour éco-gardes dans leurs pays respectifs. En 2020, une première mission a permis de mener plusieurs actions préliminaires dont l'identification des compétences clés, l'établissement de fiches de poste, l'évaluation des capacités des éco-gardes et les priorités de renforcement des capacités, le développement d'un cursus de formation précisant différents modules d'intérêt, la proposition de centres de formation ainsi que des pistes de modalités de certification. Les résultats de la première phase de la mission ont été restitués en fin d'année 2020 et des recommandations ont été recueillies en vue de finaliser lesdits livrables.

La seconde phase consistera essentiellement à développer le contenu du curriculum de formation des éco-gardes, mettre en œuvre le curriculum, puis mettre en place un système d'accréditation/certification des formations.

Il est envisagé d'engager une étape pilote de formation limitée aux éco-gardes du Complexe WAP et des sites du RAMPAO. Dans cette perspective, une priorité sera accordée au développement du contenu des cours du « Tronc commun » et ceux des spécialisations « Savane » et « Mer – Littoral » qui semblent plus appropriés aux zones pilotes ciblées. Les syllabus de ces cours sont disponibles auprès de l'équipe de projet.

Le présent appel à propositions est lancé pour recruter des consultants ou un cabinet devant conduire ladite mission.

## **2. Objectifs**

L'objectif global de cette mission est de finaliser le processus de développement du curriculum et autres dispositifs de formation pour éco-gardes en Afrique de l'Ouest.

De façon spécifique, elle vise à :

- développer le contenu des cours des formations ;
- identifier 3 - 4 centres de formation pilote (dans les paysages du WAP et du RAMPAO), les sensibiliser et renforcer leurs capacités pour abriter les formations ;
- proposer un système d'accréditation et/ou de certification des centres de formation identifiés et des formations qui y seront administrées ;
- accompagner la mise en œuvre du curriculum dans les centres de formation retenus.

## **3. Spécifications de la mission**

Cette seconde phase de la mission utilisera comme la première, une approche participative avec les acteurs et parties prenantes afin d'assurer l'adéquation, l'appropriation et la durabilité nécessaires au curricula de formation. Elle reposera sur les étapes suivantes :

- développer le matériel et le contenu des cours composant les modules de formation du curriculum pour éco-garde ;
- développer des programmes indicatifs pour les formations ;
- identifier 3 à 4 centres régionaux de formation et fournir l'accompagnement nécessaire pour la mise en place et l'opérationnalisation du curriculum de formation ;
- proposer un système d'accréditation des centres de formation et de certification des stagiaires, reconnu aux niveaux national et sous régional (à minima) ;
- former les formateurs des centres retenus à l'appropriation et à l'administration du curriculum de formation.

## **4. Livrables**

Le groupe de consultants ou le cabinet retenu devra élaborer et transmettre à l'UICN les livrables suivants :

- un rapport de démarrage de la mission précisant les orientations méthodologiques de la mission ;
- le référentiel de formation détaillant les cours composant le curriculum (supports et matériels de cours, contenu des modules, etc.) ;
- une proposition de programme indicatif pour les différentes formations ;
- une proposition des centres pilotes à sélectionner pour l'organisation des formations ;

- un rapport d'étude de faisabilité des formations, ainsi que la proposition d'un système d'accréditation des centres de formation et de certification des stagiaires, reconnu aux niveaux national et régional ;
- un rapport final de la phase II de la mission mentionnant, entre autres, les étapes de la mise en œuvre du curriculum dans les centres pilotes.

## **5. Profil des consultants**

Le chef de mission de l'équipe doit pouvoir justifier :

- un diplôme de Master ou équivalent au minimum dans le domaine de l'ingénierie de l'éducation, des ressources humaines, du développement des compétences, de gestion de la faune ou d'aires protégées ou tout autre domaine connexe ;
- au moins dix (10) ans d'expérience en andragogie, formation professionnelle et/ou conception de programmes de formation ;
- au moins cinq (5) ans d'expérience professionnelle dans la formation des acteurs de la gestion des ressources naturelles particulièrement en Afrique de l'Ouest. Une expérience dans la formation d'éco-gardes actifs au sein de milieux écologiques variés et couvrant diverses thématiques en lien avec les rôles et missions des éco-gardes serait fortement appréciée ;
- une expertise dans le domaine de l'approche par compétence ;
- d'excellentes aptitudes en communication et de travail en équipes multidisciplinaires ;
- une grande capacité de rédaction et de synthèse ;
- apte à effectuer des séjours dans des milieux reculés et difficiles d'accès ;

En plus au moins un (1) membre de l'équipe doit pouvoir justifier :

- un diplôme de Master ou équivalent dans le domaine de la conservation, de l'environnement, de la sécurité ou dans un domaine associé ;
- au moins dix (10) ans d'expérience dans la formation et la supervision de professionnels de la surveillance de sites naturels ;
- avoir au moins cinq (5) ans d'expérience professionnelle dans la formation des acteurs de la gestion des ressources naturelles particulièrement en Afrique de l'Ouest ;
- disposer d'excellentes aptitudes en communication et être capable de travailler en équipes multidisciplinaires ;
- une grande capacité de rédaction et de synthèse .

La composition de l'équipe est laissée à l'initiative des candidats, en fonction de l'approche méthodologique proposée par le soumissionnaire et les qualifications et expériences des membres de l'équipe. Néanmoins, il est attendu que l'équipe, dans son ensemble, puisse démontrer des qualifications et compétences suivantes :

- avoir un diplôme de Bac + 3 ou équivalent dans le domaine du droit environnemental, de l'environnement, de la foresterie, gestion de faune et des aires protégées ou des ressources naturelles, ou dans un domaine connexe ;
- avoir au moins cinq (05) ans d'expérience professionnelle dans le domaine d'expertise ciblé (utilisation des outils et logiciel de navigation en forêt et de collecte des données faune, flore et activités humaines, formation paramilitaire et secourisme, entretien des aménagements, restauration des habitats, conservations communautaires, et suivis judiciaires etc.) ;
- avoir effectué au moins une mission similaire au niveau régional ;

- avoir une expertise avérée sur les questions relatives aux aires protégées, protection des ressources naturelles et la lutte anti-braconnage et la criminalité environnementale.

## **6. Budget**

Le budget est préalablement évalué à un maximum de 100 hommes jours.

La proposition financière doit inclure les frais de déplacement et les perdiems des consultants durant les voyages nécessaires à la réalisation de la mission.

## **7. Conditions de fiscalité**

En conformité avec les dispositions fiscales au Burkina Faso prévues dans la loi n°035-2020/AN du 19 octobre 2020 portant loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2021, une retenue à la source sera appliquée sur le montant de l'honoraire du consultant. Le pourcentage de la retenue varie en fonction de l'aptitude du prestataire à justifier d'une immatriculation à l'Identifiant Financier Unique (IFU). Cette retenue sera versée par l'UICN auprès de la Direction Générale des Impôts.

## **8. Contenu des propositions**

Les consultants ou cabinets intéressés par cette consultance sont priés de bien vouloir fournir d'une part, une offre technique :

- décrivant la compréhension générale de l'enjeu et des objectifs de la mission ;
- démontrant l'expertise des experts proposés, y-compris les CV détaillés, la liste des expériences pertinentes et si possible au moins une copie d'un rapport d'une mission similaire ;
- décrivant une note méthodologique détaillant l'approche à suivre pour la réalisation de la mission et des tâches assignées, ainsi que l'atteinte des résultats escomptés de cette mission;
- un chronogramme présentant l'articulation des activités durant le temps de la mission ;
- avec la déclaration d'éventuel conflit d'intérêts.

D'autre part, une offre financière comprenant :

- un budget détaillé en lien avec chaque livrable ;
- les honoraires détaillés par homme/jour et les autres frais montrant les quantités et les prix unitaires proposés ;
- le calendrier de versement.

## **9. Questions**

Les questions éventuelles seront à adresser à Arsène SANON ([arsene.sanon@iucn.org](mailto:arsene.sanon@iucn.org)) au plus tard le 04 mars 2021 délai de rigueur.

## **10. Durée de la mission**

La durée maximale de la mission est d'environ 06 mois. La planification et l'organisation du temps de travail reste à l'initiative des consultants et cabinets. La mission devra s'achever au plus tard le 30 septembre 2021, mais ce délai restera flexible en fonction des contextes pertinents du terrain.

## **11. Remise des propositions**

Les dossiers de candidature constitués d'une offre technique et d'une offre financière devront parvenir au Bureau Régional l'UICN-PACO avant le 14 mars 2021 à 23:59 heures (UTC-GMT) adressés à l'attention de Monsieur le Directeur Régional du Programme Afrique Centrale et Occidentale:

- Soit par dépôt sous enveloppes séparées et cachetées avec la mention « Gouvernance Régionale des Aires Protégées : Mission Curriculum Ecogarde Phase II » « A n'ouvrir qu'en séance d'évaluation » au Bureau Régional de l'UICN-PACO sis à Ouaga 2000, derrière la Station Total Ouaga 2000, Ouagadougou, Burkina Faso.
- Soit par email en fichiers sous format PDF protégés par des mots de passe, à l'adresse [paco@iucn.org](mailto:paco@iucn.org) avec le titre « Proposition - Gouvernance Régionale des Aires Protégées : « Mission Curriculum Ecogarde Phase II ».

Le nom de la personne détenant les mots de passe, ses coordonnées téléphoniques, Skype et adresse email doivent être mentionnés dans l'email d'envoi. Le Chef Régional des Finances et de l'Administration de l'UICN-PACO, M. Ny Andry Rakotoharintsifa, contactera cette personne pour avoir les mots de passe lorsque la commission d'évaluation va ouvrir les dossiers. Les mots de passe doivent être communiqués uniquement par email à l'adresse «[Ny-andry.rakotoharintsifa@iucn.org](mailto:Ny-andry.rakotoharintsifa@iucn.org) ».

NB : Les soumissionnaires ne doivent pas accepter des demandes de mots de passe provenant d'autres personnes.

## **12. Evaluation des offres**

Le candidat ou le cabinet sélectionné sera celui qui présentera l'offre technique la plus robuste, soutenue par l'analyse la plus avancée et l'offre financière présentant le meilleur rapport prix/qualité selon les critères ci-dessous :

- la qualification du chef de mission (15%) ;
- la qualification de l'ensemble de l'équipe (15%) ;
- la qualité de l'offre technique (40%) ;
- le montant de l'offre financière (30%).